



## **La doctrine de la légalité révolutionnaire en doctrine et dans la jurisprudence de la Cour suprême thaïlandaise**

Collectif : [Les Forces armées, gardiennes des institutions et des libertés](#)

Array

Array

Résumé : La Thaïlande, où les coups d'État ont lieu tous les six à sept ans en moyenne, a repris, acculturé et développé un important corpus de doctrines juridiques des coups d'État. En particulier, la théorie kelsénienne de la légalité révolutionnaire. Celle-ci a été appliquée par la Cour suprême, enrichie par la doctrine thaïlandaise, puis mise en œuvre par la Cour constitutionnelle et ce, jusqu'à caractériser le coup d'État comme faisant partie intégrante de l' « identité constitutionnelle » du pays.

Nombre de pages : 410

ISBN : 978-2-406-15064-0

ISSN : 2261-1851

DOI : 10.48611/isbn.978-2-406-15064-0.p.0319

Éditeur : Classiques Garnier

Array

Mots-clés : Asie, coup d'État, dictature militaire, Hans Kelsen, identité constitutionnelle, justice constitutionnelle

[Afficher en ligne](#)